

**Motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, Mmes Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 6 novembre 2007)

*MOTION*

Considérant:

- que la fermeture du pont de la Jonction, partiellement endommagé par les intempéries, a permis à la commission des pétitions de constater, dans le cadre de l'étude de la pétition P-196, que cet ouvrage n'avait pas fait l'objet d'un contrôle technique strict depuis un temps indéterminé, et supérieur, pour le moins, à deux décennies;
- que la Ville de Genève est responsable de l'entretien de nombreux ouvrages d'art ouverts au public;
- que le département des constructions et de l'aménagement n'est pas en mesure de fournir une liste exhaustive des ouvrages concernés;
- que la Ville ne dispose pas de planification des contrôles techniques à effectuer périodiquement pour garantir une surveillance adéquate desdits ouvrages;
- que cette lacune aurait pu avoir des conséquences graves en ce qui concerne les usagères et usagers du pont de la Jonction, fermé initialement pour des raisons autres que l'état de détérioration avancé de sa structure,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes:

- établir une liste exhaustive des ouvrages d'art dont la Ville doit assurer l'entretien;
- mettre en place une planification des contrôles techniques nécessaires à un entretien adéquat des ouvrages d'art dont la Ville a l'entière responsabilité.